

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 31

En exercice : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Dont pouvoirs : 6

L'an **deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Date de la convocation : **09/12/2022**Date d'affichage : **19/12/2022**

Étaient présents : Mme Christine SALMON, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, Mme Caroline SAINT, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, M. Tony RODRIGUES, Mme Harmonie LE BORDAIS, M. Thierry ANNAERT, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET, M. Germain LEHERQUER.

Étaient absents excusés : M. Nicolas BARAY, M. Emmanuel DEVAUX, Mme Linda PERRINE, M. Mike BROUNAIS, Mme Charlène GOSSELIN, M. Thierry LEFEVRE.

Procurations : M. Nicolas BARAY en faveur de Mme Nathalie TASSERIT, M. Emmanuel DEVAUX en faveur de M. Thierry ANNAERT, Mme Linda PERRINE en faveur de Mme Irène BESSIN, M. Mike BROUNAIS en faveur de M. Franck HELLOUIN, Mme Charlène GOSSELIN en faveur de Mme Christine SALMON, M. Thierry LEFEVRE en faveur de Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN élue à l'unanimité des élus présents et représentés.

**OBJET : Salles municipales – tarifs de location et indemnisation des charges locatives (énergie)**

La présente délibération rappelle les différents tarifs de location des salles municipales et propose de modifier l'indemnisation des coûts de l'énergie consommée compte tenu des évolutions des coûts supportés par la commune.

LOCATION HORS CHARGES	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimoult Grande salle	Le Plessis Grimoult petite salle	Aunay sur Odon
	S. Pompes				Restaurant Scolaire			S. des F
<b>Nombre de places assises</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>140</b>	<b>170</b>	<b>250</b>	<b>35</b>	<b>600</b>
<i>dansant</i>		70		110	120			350
Location d'une journée en semaine avec cuisine				100,00 €		170,00 €		300,00 €
Location d'une journée en semaine sans cuisine	80,00 €	80,00 €	50,00 €			100,00 €		200,00 €
Location d'une journée organisme de formation	50,00 €	50,00 €	30,00 €					
Location d'un week-end avec cuisine			100,00 €	250,00 €	350,00 €	430,00 €		750,00 €
Location d'un week-end sans cuisine		130,00 €				320,00 €	50,00 €	550,00 €

Dépôts de garantie et acompte	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimout	Le Plessis Grimout	Aunay sur Odon
	S. Pompes				Restaurant Scolaire	Grande salle	petite salle	S. des F
Dépôt de garantie (dégradations)	500 euros				1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Dépôt de garantie (ménage mal effectué)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €	50,00 €	200,00 €
Acompte location	50 % du montant de la location							

Autres prestations payantes	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimout	Aunay sur Odon
Couvert complet	S. Pompes				Restaurant Scolaire	Grande salle	S. des Fêtes
Couvert complet	1 €				1 €		1 €

Charges d'énergie	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimout	Aunay sur Odon
Gaz (m3)	S. Pompes				Restaurant Scolaire	Grande salle	S. des Fêtes
Gaz (m3)					2,21 €		2,21 €
Electricité (kw)	0,20 €	0,65 €	0,65 €	0,51 €	0,20 €	0,21 €	0,20 €

**Considérant** les coûts supportés par la commune en 2022 et les notifications des fournisseurs d'énergie sur leurs évolutions tarifaires,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 5 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **FIXE** les tarifs de location des salles municipales, des prestations le cas échéant supplémentaires tels que définis dans le tableau ci-dessus.
- **FIXE** la participation aux charges d'énergie sur la base du coût supporté par salle municipale (tableau ci-dessus) multiplié par la consommation constatée lors de l'état des lieux sortant (électricité + gaz le cas échéant).
- **FIXE** le montant horaire du ménage à 15 euros.
- **RAPPELLE** que deux dépôts de garantie seront demandés pour toute mise à disposition de locaux municipaux, dont les montants sont également fixés dans la grille tarifaire ci-dessus.
- **PRECISE** que les conditions de mise à disposition gratuite aux associations et écoles de la commune nouvelle sont précisées dans le règlement intérieur des salles communales.
- **DIT** que la location et le prêt du restaurant scolaire doivent être autorisés au cas par cas, compte tenu de l'occupation scolaire, périscolaire et extrascolaire du bâtiment et des nuisances que cette salle occasionne aux riverains.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Vire et publication par voie  
d'affichage le 19/12/2022

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Mme Christine SALMON